



RAPPORT D'ACTIVITES DU PREMIER SEMESTRE 2026

Les lots **aux gagnants**, les bénéfices à toute la **Nation**.



Tableau d'activités et de résultat du premier semestre de l'année 2026

COMPTE DE RESULTATS En millions de FCFA	1er semestre 2026	1er semestre 2025	Année 2025	Variation 2026-2025	
				Valeur	%
Chiffre d'affaires (A)	49 937	48 148	98 598	1 790	4%
Gains payés aux joueurs (B)	40 970	38 243	76 549	2 728	7%
Produit Brut des jeux (C = A - B)	8 967	9 905	22 049	-938	-9%
Autres Charges d'Exploitation (D)	7 184	8 627	15 673	-1 443	-17%
Résultat d'exploitation (E = C - D)	1 783	1 278	6 376	505	40%
Résultat Financier	100	244	536	-144	-59%
Résultat Net	1 348	841	4 622	507	60%



Commentaires de la Direction

Le premier semestre 2026 confirme la pertinence de la stratégie de transformation de la LNB SA engagée en début d'année.

Le Chiffre d'affaires s'établit à 49,937 milliards FCFA, en progression de 4% par rapport au premier semestre de l'année 2025. Après un premier trimestre 2026 marqué par l'accélération du produit Pari Sportif, la dynamique s'est poursuivie au second trimestre avec le lancement d'une nouvelle variante sur le loto 5/90 le 13 avril 2026. Cette progression du chiffre d'affaires s'accompagne d'une augmentation de 7% des gains payés aux joueurs due à la contribution croissante des produits à fort taux de retour aux joueurs, notamment le pari sportif, au chiffre d'affaires de la LNB S.A. Il en résulte un produit brut des jeux en diminution de 9% par rapport au 30 Juin 2025, malgré l'augmentation du chiffre d'affaires.

En dépit du recul du produit brut des jeux, le Résultat d'Exploitation et le Résultat Net ont progressé respectivement de 40% et de 60% par rapport au premier semestre 2025. Cette forte amélioration de la rentabilité résulte de la maîtrise des charges opérationnelles et de la prise en compte des revenus issus de partenariats avec les autres opérateurs de paris sportifs. Elle confirme ainsi la capacité de la LNB SA à concilier croissance et création de valeur.

Forts de cette dynamique, nous abordons le second semestre avec une confiance renouvelée. Il est prévu d'accélérer la croissance par le déploiement de 1500 nouveaux terminaux, l'augmentation du nombre de tirages des jeux, la réactivation des joueurs inactifs, l'activation des zones rurales et des événements ponctuels par des équipes mobiles, la réouverture sur le territoire national de quatre (04) postes pilotes de vente des produits de la LNB SA et le lancement de nouveaux tickets à gratter adossés à des fêtes identitaires.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, nous anticipons une consolidation de notre performance et une accélération de notre croissance au second semestre 2026, réaffirmant ainsi notre capacité à créer de la valeur durable pour nos actionnaires.

Fait à Cotonou, le 30 juillet 2026

NB : L'attestation des commissaires aux comptes sur la sincérité des informations semestrielles diffusées est publiée en même temps que le rapport d'activités semestriel.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**Aux
Actionnaires
de la Loterie Nationale du Bénin (LNB)**

Cotonou (République du Bénin)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée décret n° 2024-1227 du 16 octobre 2024 portant nomination des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants près la Loterie Nationale du Bénin (LNB) et en application de l'article 849 de l'Acte uniforme révisé de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, qui dispose que : « *Les sociétés dont les titres sont inscrits à la bourse des valeurs d'un ou plusieurs Etats parties doivent, dans les quatre mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice, publier dans un journal habilité à recevoir les annonces légales de ces Etats parties un tableau d'activités et de résultat ainsi qu'un rapport d'activité semestriel accompagné d'une attestation du commissaire aux comptes sur la sincérité des informations données* », nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires de la LNB, comprenant le bilan au 30 juin 2026, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date.

1. Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires conformément aux dispositions applicables du Système Comptable OHADA révisé, ainsi que des dispositifs de contrôle interne qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers intermédiaires exempts d'anomalies significatives.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité. Nous avons conduit notre mission conformément à la Norme Internationale ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'examen limité de manière à obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité consiste principalement en des demandes d'informations adressées aux responsables comptables et financiers de l'entité, ainsi qu'en l'application de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. La portée de cet examen est substantiellement moindre que celle d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'Audit, et ne nous permet donc pas d'exprimer une opinion d'audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au référentiel comptable applicable (Système Comptable OHADA révisé).

Fait à Cotonou, le 30 juillet 2026


Coomlan Jacques SOGBOSSI
Associé-Manager Cabinet FCG
Commissaire aux comptes




SODEXCA SARL
Audit - Régularité - Informatique - Conseil
BP 2277 Cotonou - BENIN
Tél: (229) 01 21 30 52 55 / 01 99 99 83 8
expc@sohexca.com
Cossi Jules OGUE
Associé Cabinet SODEXCA
Commissaire aux comptes